

**CONVENTION DE COOPERATION ET DE PARTENARIAT FINANCIER ENTRE
LA COMMUNE DE GRAVELINES ET LA COMMUNAUTE URBAINE DE
DUNKERQUE POUR LA REALISATION DE DIAGNOSTICS D'ECONOMIE D'EAU
DANS LES BATIMENTS ET USAGES COMMUNAUX**

Monsieur Laurent NOTEBAERT, expose au Conseil que :

La consommation en eau potable des bâtiments publics de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) et de ses 17 Communes membres s'élève en moyenne à 530 000 m³ par an. A celle-ci s'ajoutent des usages de l'eau liés aux missions des services techniques (arrosage des espaces verts et des terrains sportifs, propreté urbaine, etc).

De par la gestion de leur patrimoine et l'exécution de leurs compétences, les collectivités sont de grandes consommatrices d'eau potable et se doivent par conséquent d'étudier les économies réalisables.

Il est avéré que la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments publics permet de réaliser, par la mise en place d'actions, des réductions de consommation estimées entre 20% et 30%.

Dans ce cadre, la CUD, qui s'est engagée dans une démarche de sobriété en eau, propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un marché de diagnostics et d'études d'économie. Cette démarche a pour objectif de réaliser des économies d'échelles en recourant à un prestataire unique permettant ainsi d'atteindre le seuil plancher de financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Ce marché a pour objet, d'une part, la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments municipaux et communautaires et, d'autre part, l'établissement de recommandations en vue de réduire les consommations voire de proposer des usages d'eaux non-conventionnelles afin de substituer l'utilisation de l'eau potable dans les usages qui en sont faits.

Le projet de convention de coopération et de partenariat financier annexé prévoit le remboursement, sur présentation d'un récapitulatif, des dépenses avancées par la CUD par poste et après soustraction des subventions obtenues par la CUD pour la réalisation de ces prestations.

Afin d'initier la démarche de réalisation des diagnostics d'économie d'eau par ses Communes membres, la CUD va prendre en charge le financement du diagnostic de 3 bâtiments par commune ainsi que les frais supportés pour la supervision, la gestion administrative et financière du marché public, ainsi que la réalisation des démarches auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CUD,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention annexée et tous les documents éventuels inhérents à cette opération.

Conseil Municipal convoqué le : 20 Juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 26 JUIN 2024 - 18h00

Président : Monsieur Bertrand RINGOT Maire
Secrétaire : Madame Christelle DENEUVILLE Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC à partir de 18h30,
Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS,
Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Madame Laurie VERSTRAET, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Monsieur Michel CANOEN, Madame Claudine BARBIER, Madame
Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle
DENEUVILLE, Monsieur Laurent NOTEBAERT, Madame Nathalie RIOT, Madame Karine
VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric
LIAGRE, Monsieur Julien GERAERT, Monsieur Modou FALL, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Adjointe au Maire, donne pouvoir à Madame SALA
jusqu'à 18h30,

Monsieur Alain BOONEFAES, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur WILMOT,
Monsieur Raoul DEFRUIT, Adjoint au Maire, donne pouvoir à Monsieur MERLEN,
Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur CANOEN,
Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS,
Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame BLEUEZ,
Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame RIOT,
Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur VEYER,
Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale,
Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHE, Conseiller Municipal.
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal.

La Commission Extra-Municipale « Travaux, Aménagement et Accessibilité » a émis un avis favorable à l'unanimité.

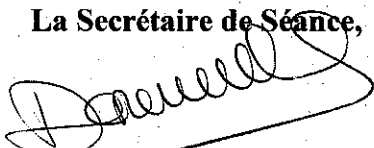
La Commission Municipale « Finances – Administration Générale – Ressources Humaines » a émis un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal,

- Oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Approuve la proposition de délégation de maîtrise d'ouvrage à la CUD ;
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer la convention de coopération et de partenariat financier entre la Ville de Gravelines et la Communauté Urbaine de Dunkerque pour la réalisation de diagnostics d'économie d'eau dans les bâtiments et usages communaux.

**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 26 JUIN 2024
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,


Christelle DENEUVILLE

Le MAIRE,




Bertrand RINGOT

Reçu en Sous-Préfecture le 29 JUIN 2024

Mis en ligne sur le site de la Ville le 29 JUIN 2024